

© COMECE, MARS 2007

UNE EUROPE DES VALEURS

LA DIMENSION ETHIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Rapport aux Evêques de la COMECE

Table des matières

<i>Préface</i>	4 – 6
Introduction	7 – 9
Paix et Liberté	9 – 11
Rapprochement des Peuples	11 – 13
Puissance et Responsabilité	13 – 14
Diversité, Subsidiarité et Différenciation	14 – 16
Multilatéralisme et Tolérance	16 – 17
Solidarité à l'intérieur de l'Union	17 – 19
Solidarité avec le Monde	19 – 20
Conclusion	21 – 23
<i>Annexe : Membres du Comité des Sages</i>	24 – 25



Commission des Episcopats de la Communauté
Européenne
Rue Stévin, 42 – B-1000 Bruxelles – Belgique
Tel. +32 (0)2 235.05.10 – Fax +32 (0)2 230.33.34
www.comece.eu

Préface

Les évêques de la Commission des Épiscopats de la Communauté européenne (COMECE) ont publié en mai 2005 une analyse théologique du processus d'intégration européenne. Ce texte a été traduit dans plusieurs langues et a suscité de multiples réactions, en règle générale très positives. Par son titre, « Le devenir de l'Europe et la responsabilité des catholiques », nous avons indiqué clairement que l'Union Européenne n'est pas une entité politique statique et allant de soi mais, au contraire, une création dynamique dont l'évolution nécessite le soutien et l'engagement actif de tous les citoyens.

Le déroulement du processus de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe a confirmé cette analyse. Alors qu'un grand nombre d'Etats membres a approuvé le Traité constitutionnel, deux pays l'ont rejeté au terme d'un referendum. Les votes en France et aux Pays-Bas ont révélé un état d'esprit probablement assez largement répandu aussi dans d'autres Etats membres. Cela a ouvert en tout cas une nouvelle page dans l'histoire de l'intégration européenne. En l'absence d'accord explicite de la majorité des citoyens dans chaque Etat membre sur le chemin à prendre, la poursuite de celle-ci est remise en question.

Pour pouvoir prendre une décision responsable sur la marche future de l'Union Européenne, nous avons, pour la plupart d'entre nous, besoin d'une bonne description de ce qui fait sa substantifique moelle. Une telle description, combinant une perspective européenne et le point de vue de la doctrine sociale de l'Eglise, semblait être une entreprise nécessaire.

Nous avons, en tant qu'évêques, saisi l'approche du 50^{ième} anniversaire de la signature des traités de Rome comme occasion pour solliciter d'un certain nombre d'hommes et de femmes catholiques un rapport sur les valeurs et les principes qui sont à la base de l'Union Européenne. Ces hommes et ces femmes se sont longtemps occupés de la politique européenne en tant que politiciens, diplomates ou

scientifiques. Le rapport de notre Comité des sages est maintenant devant vous et nous sommes confiants qu'il contribuera à un dialogue, en meilleure connaissance de cause et plus transparent, sur l'essence de l'Union Européenne et ses objectifs. Et ceci non seulement entre chrétiens mais aussi entre citoyens en général.

Nous sommes conscients que certains points de ce rapport peuvent susciter des discussions. Nous sommes toutefois pleinement reconnaissants pour l'exposé clair et argumenté des valeurs qui ont marqué de leur empreinte le processus d'intégration européenne et qui continuent à le marquer aujourd'hui. Le rapport décrit en sept chapitres les valeurs et les principes qui sont à la base de la construction européenne et leur traduction concrète dans les institutions et les politiques européennes. Les auteurs ont constaté sans équivoque que ces valeurs proviennent de la tradition religieuse et en particulier de la tradition chrétienne dont la vivacité continuelle est d'une importance décisive pour le devenir de l'Union Européenne.

A cet égard il est utile de rappeler que le pape Jean Paul II avait lancé un appel aux laïcs : « En collaborant avec tous ceux qui cherchent vraiment la paix et en utilisant les organismes spécifiques et les institutions nationales et internationales, les fidèles laïcs doivent promouvoir une œuvre éducative capillaire, destinée à vaincre la culture dominatrice de l'égoïsme, de la haine, de la vengeance et de l'inimitié, et à développer la culture de la solidarité à tous les niveaux » (Exhortation apostolique « Christifideles Laici », 42). Le pape Benoît XVI a, dans un discours récent, souligné à nouveau la priorité de la formation de la conscience pour la garantie de la dignité humaine accordée par le droit naturel : « La première préoccupation de chacun, et en particulier de ceux qui ont des responsabilités publiques, devrait donc être de promouvoir la maturation de la conscience morale. Tel est le progrès fondamental sans lequel tous les autres progrès finissent par ne pas être authentiques. La loi inscrite dans notre nature est la véritable garantie offerte à chacun pour pouvoir vivre libre et respecté dans sa dignité » (Discours devant les

participants d'un Congrès international sur la loi morale naturelle le 12 février 2007).

Le présent rapport donne un témoignage concret de l'engagement authentique de laïcs à notre époque. C'est pourquoi en tant qu'évêques de la COMECE nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre profonde gratitude aux membres du Comité des sages, en particulier à son président, Marcelino Oreja, et aux deux secrétaires, Philippe de Schoutheete et Stephen Wall. Ils ont tous investi beaucoup de temps et d'énergie dans l'élaboration de ce texte. La liste des membres du Comité des sages se trouve à la fin de ce rapport. L'ancien commissaire européen Loyola de Palacio, qui souhaitait à l'origine faire partie du Comité des sages, est décédée en novembre 2006. Alors que nous recevons ce rapport nous rappelons avec gratitude son engagement exemplaire et extraordinaire pour l'Europe.

Nous proposons ce rapport comme une contribution importante au développement de l'enseignement social de l'Eglise catholique sur le processus d'intégration européenne et les relations internationales. Il confirme des valeurs et ouvre des perspectives nouvelles pour l'engagement des Chrétiens pour l'avenir de l'Europe. C'est pourquoi nous souhaitons qu'il connaisse une diffusion aussi large que possible parmi les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté en Europe.

+ *Adrianus van Luyn, sdb*
Evêque de Rotterdam
Président de la COMECE

Introduction

1. Depuis le discours de Robert Schuman en mai 1950 un processus historique rapproche en profondeur, et d'une manière qui a pu paraître irrésistible, les pays et les peuples européens. Il s'est traduit par les étapes successives qui, de l'union douanière aux politiques communes et à la monnaie unique, ont marqué l'évolution et l'approfondissement de la Communauté européenne. Il s'agissait dès le départ (article 2 du traité de Rome) de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques et un niveau d'emploi et de protection sociale élevé. Il s'agissait aussi de promouvoir la dignité de l'homme dans un espace de paix et de sécurité. Parce qu'elle apportait une perspective d'avenir et un immense espoir, la construction européenne est devenue, par la voie de nouvelles adhésions, un facteur essentiel dans l'expansion graduelle et pacifique de la démocratie. Les efforts répétés, finalement couronnés de succès, des pays d'Europe centrale et orientale pour se libérer de la dictature communiste ont permis l'ouverture de l'Union Européenne à l'ensemble du continent. Pour la première fois depuis des siècles l'Europe est aujourd'hui pacifiquement rassemblée. Les Européens peuvent être fiers de l'œuvre immense accomplie en un demi-siècle. Mais le sont-ils ?
2. Les referendums français et néerlandais de 2005 ont été le révélateur du doute, de l'incertitude et du mécontentement d'un grand nombre de citoyens et de citoyennes. Ces sentiments ne sont pas nouveaux : ils s'exprimaient déjà lors du referendum danois de juin 1992 sur le traité de Maastricht. Mais ils sont aujourd'hui beaucoup plus répandus, même si beaucoup de votes négatifs ont pu être inspirés par des préoccupations sans rapport direct avec l'Union Européenne comme telle. Chacun sait que des préoccupations similaires existent aussi dans des pays qui n'ont pas organisé de referendum. Ils reflètent un clivage entre la perception des élites politiques, globalement favorable à la

construction européenne et au traité constitutionnel, et celle d'une grande partie de l'opinion publique qu'inquiète notamment la mondialisation de l'économie, la mise en cause des modèles sociaux européens, le brassage des cultures, dont l'Europe élargie paraît être un vecteur. La construction européenne doit répondre à de nouveaux défis mais les réunions successives du Conseil européen, en 2005 et 2006, n'ont pas permis de relancer la dynamique de l'Union.

3. Le fait est que, pendant une longue période de sécurité garantie et de prospérité croissante, les dirigeants européens ont donné de la construction européenne une vision trop technocratique. Faute d'accord clair sur la finalité de l'entreprise européenne, ils ont cessé d'en évoquer les valeurs sous-jacentes. L'Europe, qui était un projet visionnaire – unir les peuples et les nations pour assurer une paix durable –, apparaît comme un processus, une mécanique. La paix, aujourd'hui, va de soi. Pour de nouvelles générations la menace d'une guerre fait partie de l'histoire ancienne. Beaucoup de citoyens perçoivent l'Union Européenne comme un appareil institutionnel lourd et puissant, lointain et coûteux, sur lequel ils n'ont guère de prise et qui consacre des débats interminables à des sujets obscurs. Dans une société inquiète devant les défis de la mondialisation et de l'environnement, face à un chômage structurel important et une population qui vieillit, c'est la technocratie européenne qui est rendue responsable des difficultés ressenties. Cela d'autant plus que les dirigeants nationaux en ont fait, les uns par facilité, les autres par malveillance, un bouc émissaire, chargé de tous les maux, dénonçant des politiques, dont ils sont pourtant eux-mêmes les principaux artisans.
4. Pour faire face au doute et au mécontentement, pour rapprocher l'Europe du citoyen, il faut revenir à l'essentiel. Il faut rappeler ce qui n'aurait jamais dû être oublié : par delà les politiques et les institutions, la construction européenne repose d'abord sur des

valeurs, sur une approche éthique de la vie en société. Chaque communauté de droit doit reposer sur une communauté de valeurs. Dans le cas de l'Union Européenne, ces valeurs ne sont pas exclusivement chrétiennes mais elles sont profondément enracinées dans la tradition chrétienne. Elles trouvent leur origine et leur but dans le respect de la dignité humaine, que les chrétiens reconnaissent comme conséquence de l'acte créateur de Dieu, de l'incarnation du Christ et de l'œuvre du Saint Esprit. Elles ne figurent guère dans le discours officiel et l'accoutumance en a parfois effacé même la mémoire. C'est pourtant la Communauté, puis l'Union Européenne, qui ont consolidé ces valeurs humaines à travers l'ensemble du continent, dans des régions dominées auparavant par la contrainte et la violence. C'est pourquoi il paraît utile de les identifier et de les décrire. Elles font apparaître qu'il y a une dimension éthique de la construction européenne dans laquelle tous les Européens, donc aussi tous les chrétiens et chrétiennes de l'Union, peuvent se retrouver et dont ils peuvent être fiers.

Paix et Liberté

5. Une réconciliation durable entre la France et l'Allemagne était l'objectif premier de Schuman et d'Adenauer. A partir des années cinquante, sous la direction d'hommes politiques visionnaires, le projet européen conduisant à la signature des traités de Rome, a multiplié les contacts et accru les interdépendances par la création et la régulation d'un marché commun. En associant les peuples sur des tâches et des ambitions communes il a éliminé les conditions économiques, politiques et psychologiques qui avaient, dans le passé, et auraient pu, à l'avenir, conduire à des conflits. En Europe occidentale le résultat en a été la plus longue période de paix des temps modernes. Pour des générations nouvelles cet acquis va de soi, mais dans une perspective historique et au

regard du bien commun, cet aspect de la construction européenne garde toute son importance et sa valeur.

6. Des élargissements successifs ont étendu ce facteur de paix à l'ensemble du continent y compris des régions d'Europe centrale et orientale, qui ont un passé fait de violences et d'antagonismes comparables à ceux de l'Occident. La réunion de presque toute l'Europe dans la paix et la liberté, pour la première fois depuis le Moyen Age, est un évènement historique majeur. Malheureusement cette justification profonde de l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale a été insuffisamment expliquée et donc guère comprise dans les anciens pays membres
7. Entre-temps la menace insidieuse du terrorisme, à New York et à Bali, puis à Madrid et à Londres, a rappelé aux Européens que la paix civile peut être menacée de diverses façons et que seul un effort collectif permet d'y faire face. C'est une raison supplémentaire de poursuivre la construction européenne, une forme nouvelle de l'aspiration à la paix qui motivait les pères fondateurs.
8. L'Union Européenne est fondée sur l'adhésion volontaire de ses peuples « en répudiant tout usage de la force, toute contrainte, toute menace » disait Paul-Henri Spaak en signant les traités de Rome, il y a cinquante ans, au Capitole. Elle n'admet en son sein que des Etats démocratiques, respectueux des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (article 6 du traité d'Union). Le droit de l'Union Européenne exige que tous les Etats membres respectent les dispositions de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui inclut le droit à la vie, les libertés de religion et d'expression, le droit des hommes et des femmes de se marier et de fonder une famille.
9. Parce qu'elle se fonde sur la libre adhésion de ses membres et le respect des droits de l'Homme, l'Union Européenne a une vocation politique, au même titre que la Communauté dont elle

est issue. La mise en œuvre et l'exercice responsable de la liberté dans sa dimension économique se trouvent au cœur du projet européen lancé il y a 50 ans avec le Traité instituant la Communauté économique européenne. Les quatre libertés qui fondent le marché intérieur (libre circulation des personnes, marchandises, services et capitaux) sont les premières à être mises en cause dans des régimes d'inspiration dictatoriale. La politique de concurrence, gérée par la Commission européenne, a pour but d'éviter que le poids des puissants domine le fonctionnement du marché au détriment des plus faibles. La politique régionale vise à répartir équitablement la prospérité accrue qui résulte de l'ouverture d'un grand marché tout en facilitant l'ajustement structurel des régions défavorisées. La monnaie unique, par la discipline fiscale qu'elle impose, est un élément d'équilibre entre les générations, en évitant que le poids de la dette n'écrase les générations futures.

Le Rapprochement des peuples

10. Le préambule du traité de Rome parle « d'établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les *peuples* européens ». « Ce qu'il faut chercher », dit Jean Monnet, « c'est la fusion des intérêts des *peuples* européens et non pas le maintien de l'équilibre de ces intérêts ». C'est en choisissant délibérément de rapprocher des peuples, et non pas seulement de faire coopérer des Etats, que la construction européenne a apporté une contribution originale, et extraordinairement efficace, à la vie internationale. C'est la justification profonde de l'élément supranational (« la méthode communautaire ») dans le fonctionnement des institutions communes.
11. Par le caractère spécifique de la Commission, institution qui a vocation à définir l'intérêt collectif des pays membres, et qui a le monopole de l'initiative législative, ainsi que par le vote

majoritaire au Conseil de Ministres et la codécision avec le Parlement, la « méthode communautaire » est orientée vers la recherche du bien commun, plutôt que vers la seule conciliation des intérêts nationaux. En cela elle touche une dimension éthique: le bien commun est plus que la somme des intérêts particuliers.

12. Avec le passage du temps et l'extension des compétences, la dimension intergouvernementale s'est développée à côté de la méthode communautaire en s'écarter de l'esprit des pères fondateurs. Depuis l'Acte Unique européen et le traité de Maastricht, les deux approches coexistent malaisément au sein de « l'Union » européenne. Il faut bien constater qu'au cours des dernières années l'Europe a privilégié l'approche intergouvernementale. En cela elle perd de son originalité, de son inspiration et de son efficacité. Lorsque les circonstances imposent qu'une décision soit prise au niveau européen, la méthode communautaire, qui met en avant la solidarité des peuples et la recherche du bien commun, mérite tout notre appui. Au contraire la méthode intergouvernementale, parce qu'elle met l'accent sur des intérêts nationaux parfois divergents, risque de nous conduire à la paralysie et à des dérives nationalistes et populistes dont l'effet désastreux est inscrit dans notre histoire. Au regard de l'évolution politique dans certains de nos pays, ce risque n'est pas illusoire.
13. Le concept de citoyenneté européenne, introduit par le traité de Maastricht en 1992, souligne que le rapprochement des peuples est un des objectifs de l'Union. Elle s'ajoute à la citoyenneté nationale et coexiste à ses côtés : la citoyenneté européenne ajoute quelque chose à la citoyenneté nationale, elle ne lui retire rien. Les programmes d'échanges d'étudiants (*Erasmus* et similaires), et les jumelages de villes et de villages, en sont d'autres manifestations. Sans ignorer ce qui rapproche les Etats, la « Communauté » européenne privilégie ce qui rapproche les personnes. En cela elle s'inspire de la tradition chrétienne. Les

promoteurs d'*Erasmus* se référaient explicitement à la communauté universitaire transnationale qui existait dans la chrétienté médiévale et à la Renaissance. L'Union Européenne devrait sans doute encore étendre ces programmes au-delà du cadre universitaire pour favoriser une connaissance réciproque plus approfondie des peuples et des cultures.

La Puissance et la Responsabilité

14. En établissant un grand marché, puis une monnaie unique, la Communauté européenne a reconstitué en quelques décennies, à partir des cendres de la guerre, une forte puissance économique et monétaire. Depuis quelques années elle s'efforce aussi de se doter d'une puissance diplomatique et militaire. En soi la puissance n'est pas une valeur éthique. Mais elle en acquiert, quand elle sert à promouvoir la paix, la dignité humaine et les droits fondamentaux. Dans des situations de crise l'impuissance conduit à l'inaction, et l'inaction peut avoir des conséquences désastreuses. Malgré ses divisions, l'Europe acquiert graduellement la capacité d'être présente en tant que telle, dans les zones de crise. Elle ne peut avoir de poids réel que si elle est forte et unie.
15. L'influence considérable que l'Union a exercée et continue d'exercer, pour la démocratisation, la stabilisation et le développement de beaucoup d'Etats européens, tient à l'exemple de réconciliation, de stabilité, de prospérité que constitue la construction européenne. Son pouvoir d'attraction est une forme de puissance, de « soft power ». En utilisant ce pouvoir pour stabiliser son environnement, l'Union a agi de manière responsable.
16. L'influence réelle que l'Union exerce dans le dialogue intercontinental, qui fixe graduellement les règles de la mondialisation et établit par là un système de « gouvernance

globale », tient à sa puissance économique et à son action commune. Son intervention est de plus en plus souvent sollicitée. Elle est sensible aux exigences du développement durable, au respect des droits de l'homme, au partenariat Nord-Sud, au développement d'un système international fondé sur le droit. En faisant cela elle assume son rôle et ses responsabilités dans les débats du monde. Son apport gagne en importance au fur et à mesure que la mondialisation progresse. Que se passerait-il si nous agissions tous en ordre dispersé face aux puissances continentales que sont les Etats Unis, la Chine, l'Inde ou la Russie ?

Diversité, Subsidiarité et Différenciation

17. L'objectif de l'Union est « d'approfondir la solidarité entre leurs peuples dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions » (préambule du traité d'Union). « La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale » (article 151 du traité instituant la Communauté). Le poids donné aux petits pays membres dans toutes les institutions de l'Union, depuis l'origine mais aussi après l'élargissement, témoigne du respect pour leur identité et leur singularité. Aucune entité internationale de taille similaire ne montre autant de respect pour la pluralité des langues écrites et parlées dans les institutions communes. La diversité est perçue non pas seulement comme la réalité qu'elle est, mais encore comme un enrichissement.
18. L'Union Européenne est la seule entité internationale qui a inscrit dans ses textes fondamentaux le principe de subsidiarité selon lequel « les décisions sont prises le plus près possible des citoyens » (article 1 § 2 du traité sur l'Union Européenne). La subsidiarité implique que la Communauté n'intervient « que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent

pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres » (article 5 § 2 du traité instituant la Communauté européenne). Le principe de subsidiarité fournit un critère pour le partage du pouvoir entre différents niveaux d'autorité. Il est fréquemment mal compris, jamais facile à mettre en œuvre et peut conduire à des interprétations divergentes dans des cas particuliers, ce qui explique pourquoi le Traité Constitutionnel propose de donner un droit de regard aux Parlements nationaux. Il est bon de noter que le principe sous jacent, qui implique le respect des niveaux de décision les plus proches du citoyen, provient directement de l'enseignement social de l'Eglise : « Ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes » (*Quadragesimo Anno*, N° 79).

19. Une Union plus nombreuse et plus hétérogène demande aussi qu'on accepte la possibilité de progresser à des vitesses différentes, de permettre à certains Etats membres d'aller de l'avant dans une direction que tous ne sont pas prêts à suivre. Ceci se passe déjà dans un certain nombre de cas : l'euro, Schengen. Ces arrangements doivent rester ouverts à la participation de tous les Etats membres qui peuvent et souhaitent y participer. Aucun Etat ne peut être contraint de s'engager dans une voie qui ne lui convient pas, mais lorsque la méthode communautaire ne permet pas d'aboutir, chacun doit pouvoir s'engager dans les directions qui lui semblent prometteuses, tout en respectant le traité et les règles convenues. Le contrôle exercé par la Commission garantit le respect du bien commun, et l'approbation du Parlement européen (requis par le traité constitutionnel) fournit la légitimité démocratique. La poursuite de l'intégration européenne est l'objectif partagé par tous mais, dans ce contexte, l'acceptation de vitesses différentes reflète la

diversité des membres de l'Union, dont le respect est une des vertus fondamentales de l'entreprise européenne.

Multilatéralisme et Tolérance.

20. Le multilatéralisme s'est développé en Europe dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle en réaction contre les conséquences tragiques des idéologies totalitaires qui ont ensanglanté le continent. L'Union Européenne en est l'exemple le plus achevé :

- elle crée (dans des limites précises) un pouvoir supranational,
- elle soumet les Etats au droit européen, dont elle assure la primauté, sous le contrôle de la Cour de Justice,
- comme toute construction d'inspiration au moins partiellement fédérale, elle structure l'exercice de l'autorité publique entre différents niveaux de pouvoir,
- en cela elle s'inspire du principe de subsidiarité (voir point 18 ci-dessus) qui avait été développé par l'Eglise catholique précisément pour combattre l'idéologie totalitaire,
- elle met en place un processus de décision efficace - la méthode communautaire - qui assure la recherche du bien commun et écarte la domination des grands Etats sur les petits.

En faisant cela, la construction européenne protège nos sociétés contre les excès d'un nationalisme étroit qui, toute notre histoire en témoigne, conduit à la volonté de domination, la violence, la xénophobie, parfois au racisme. En même temps elle a une résonance bien au-delà de nos frontières, parce qu'elle vise, et semble atteindre, un point d'équilibre entre l'économie de marché et une certaine régulation.

21. Cette ambition, et sa réussite, ont agi comme catalyseur pour la formation de groupements régionaux d'inspiration similaire sur d'autres continents. Ces associations volontaires et non

hégémoniques, comme Mercosur ou ASEAN, permettent à des pays qui se développent rapidement d'éliminer des conflits stériles, d'assurer la paix dans leur région, de rationaliser la production et les échanges, de faire reculer la misère et de faire entendre leur voix dans le dialogue planétaire. À beaucoup d'égards le processus multilatéral de l'Union Européenne, parce qu'il est novateur et équilibré et qu'il s'est montré efficace, constitue un modèle de ce que pourrait, et devrait, être la gestion multilatérale des problèmes de la mondialisation. Il constitue en tous cas le meilleur moyen de participer activement à la maîtrise des problèmes qu'elle suscite.

22. L'essence du multilatéralisme se trouve, en effet, dans le fonctionnement efficace d'institutions communes qui assurent la primauté du droit, l'absence d'hégémonie, la recherche du bien commun par la voie de compromis qui respectent aussi les intérêts légitimes des uns et des autres. La tolérance, le respect de l'autre, quelle que soit son poids ou sa taille, la recherche de solutions qui permettent d'avancer ensemble sont au cœur du système. C'est ce qui fait son intérêt et lui donne sa valeur.

La Solidarité à l'intérieur de l'Union

23. La solidarité, reflet du « destin partagé » dont parle le préambule du traité sur la Communauté Charbon-Acier (1951), est au cœur de la construction européenne depuis l'origine. Conçue dans les années cinquante par des hommes politiques issus majoritairement de la démocratie chrétienne et de la social-démocratie, la Communauté est marquée par ce concept. Sa philosophie a été, et reste, celle de l'économie sociale de marché qui, selon des modalités qui varient de pays à pays, établit un lien étroit entre l'économique et le social.

24. Historiquement la vision « communautaire » s'est développée contre les avocats d'un libéralisme pur et simple qui voulaient (dans les années cinquante) une simple zone de libre échange. Cette vision « communautaire » s'est incarnée dans des politiques, dont on peut certes critiquer les modalités, mais qui s'inspirent du concept de solidarité. Si imparfaite soit elle, la politique agricole traduit une solidarité entre ville et campagne. La politique de cohésion traduit une solidarité entre zones riches et pauvres. Ensemble ces deux politiques couvrent trois quarts du budget de l'Union.
25. La pression de la mondialisation pousse à moderniser les divers modèles sociaux européens, pas à les abandonner. L'acquis social de l'Union Européenne dans des domaines comme l'égalité entre les hommes et les femmes, la santé et la sécurité du travail, le congé parental, est considérable. Les nouveaux Etats membres qui ont dû modifier leur législation pour reprendre l'acquis communautaire dans ce domaine en sont bien conscients. Ailleurs l'impression prévaut que l'Union privilégie l'économie au détriment du social. Certes l'essentiel de la législation sociale reste de compétence nationale mais il ne faut pas négliger l'acquis européen dans ce domaine, mais au contraire le développer, par exemple en garantissant l'égalité d'accès aux services d'intérêt général.
26. La deuxième partie du traité constitutionnel, qui est la Charte des Droits fondamentaux, contient douze articles regroupés sous le titre « solidarité », qui concernent des aspects de politique sociale. Le même traité, dans sa première partie, contient une clause de solidarité entre pays membres devant les attaques terroristes ou les catastrophes naturelles (art. 42). On doit se féliciter de la décision de rassembler les moyens afin d'améliorer la capacité de réaction rapide à de tels événements. Bien que le traité ne soit pas en vigueur, cette clause a été littéralement reprise dans les conclusions du Conseil Européen après l'attentat terroriste de

Madrid en 2004. La solidarité entre Etats membres est un des ciments de l'Union. Il importe de le réaffirmer à un moment où certains la mettent en question.

La Solidarité avec le monde

27. Parce que les débats internes sont souvent difficiles, il arrive que l'Union paraisse introvertie, absorbée par ses tensions internes. Mais fondamentalement l'Europe est ouverte sur le monde et ses problèmes. Dans son discours inaugural en 1950, Robert Schuman mettait explicitement l'accent sur nos devoirs envers l'Afrique. Le traité instituant la Communauté économique européenne, dont nous célébrons le cinquantième anniversaire, comportait un titre relatif à l'association des pays et territoires d'Outre-Mer. Aujourd'hui l'Europe met en œuvre d'importants moyens dans un esprit de solidarité et de partenariat. L'Union gère le plus grand budget d'aide humanitaire d'urgence au monde (ECHO). Le total mondial d'aide au développement est clairement insuffisant mais plus de la moitié de cette aide est distribuée par l'Union ou ses Etats membres. Au fil des années des programmes spécifiques ont été consacrés à différentes régions : le Fonds européen de Développement (FED) pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les programmes PHARE pour l'Europe de l'Est, TACIS pour l'ex-Union Soviétique, MEDA pour la Méditerranée et le Moyen Orient. Il est certainement nécessaire et possible de faire plus, et surtout mieux, d'ouvrir plus notre propre marché par exemple, ou de limiter les subsides à l'agriculture lorsqu'ils ont des effets pervers. Nous devons exécuter les promesses de contributions nouvelles que nous avons faites dans différentes enceintes internationales. Mais il reste que l'Union fait un apport substantiel à l'effort de solidarité mondiale: elle veut se conduire en « bon citoyen » de la planète. Elle sait que « l'autre nom de la paix est le développement » (*Populorum Progressio* N° 76).

28. La guerre est le plus grand obstacle au développement, comme le montrent tant l'histoire des pays européens que les événements récents au Proche Orient et en Afrique Centrale. Depuis 2003, l'Europe a mené, généralement à la demande des Nations Unies, une douzaine d'opérations de maintien de la paix (par exemple au Liban et au Congo). On a de plus en plus souvent recours à elle pour maintenir la paix dans des situations de crise. Ceci montre que la communauté internationale comprend de mieux en mieux que l'Union Européenne est capable et disposée à faire une contribution significative à la paix mondiale, au développement, aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté.

Conclusion

29. La génération des dirigeants d'après guerre est justement acclamée pour avoir su mettre un terme aux conflits fratricides qui avaient ensanglanté le continent. Leur tâche fut difficile. Les défis d'aujourd'hui ne sont pas moindres: la mondialisation, le changement climatique, l'explosion démographique d'une partie du monde et le vieillissement des populations, la pauvreté et l'exclusion sociale, la raréfaction de ressources essentielles comme l'eau et l'énergie, des migrations massives, des pandémies, le terrorisme international et des conflits locaux qui risquent de se multiplier. Mais les dirigeants d'aujourd'hui sont aussi mieux équipés que leurs prédécesseurs, il y a soixante ans. Quelles que soient leurs faiblesses, les institutions multilatérales qui ont été établies et se sont développées après la deuxième guerre mondiale ont créé un réseau de coopération que les siècles précédents n'avaient jamais connu. Il permet d'œuvrer en faveur de solutions acceptables aux problèmes internationaux les plus fondamentaux. L'Union Européenne est un des principaux éléments de ce réseau et, à cause de son haut niveau d'intégration, un de ses piliers les plus solides.
30. L'unité du monde n'a jamais été plus apparente, ni plus évidente notre responsabilité dans sa gestion. Une nouvelle génération d'Européens, consciente des valeurs sous-jacentes dont le projet Européen a été porteur et qu'il a sauvegardées, doit maintenant reprendre le flambeau. Leur responsabilité est de consolider la paix juste, la prospérité équitable et la puissance équilibrée que cinquante ans d'efforts ont mises à notre portée. Pour cela ils doivent faire face d'urgence à de nouveaux défis :
- L'opinion publique doit être rassurée sur les mérites et l'efficacité de la construction européenne et convaincue de ses

valeurs, afin que les citoyens et les citoyennes s'engagent personnellement en faveur du bien commun qu'elle poursuit.

- L'Union a besoin de gouvernance économique et d'un système durable de solidarité sociale, adaptés au 21^{ème} siècle
 - On ne peut pas faire comme si la globalisation n'existait pas. Elle doit être gérée et régulée afin que son grand potentiel de création de richesses soit mis au service de tous. L'Union Européenne est un instrument de cette gestion et de cette régulation.
 - Le changement du climat, l'approvisionnement en énergie, la préservation de l'environnement au niveau mondial sont autant de problèmes qui doivent être abordés d'urgence et sur lesquels l'Union devrait prendre l'initiative.
 - La sécurité au sens le plus large suppose que l'on poursuive le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Mais aussi que l'on combatte la criminalité internationale et le terrorisme, que l'on trouve une solution à la question de l'immigration massive et, comme l'Union l'a déjà fait, que l'on assure le développement du droit international. En tant que puissance mondiale responsable, l'Union devra continuer à s'impliquer dans des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix dans de nombreuses régions du monde.
31. Ces problèmes ne sont pas de ceux que peut régler un seul Etat, si puissant soit-il. Nous devons par conséquent les aborder au niveau européen, tout en respectant le principe de subsidiarité. Le poids individuel de chacun des pays de l'Union dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux est faible, parfois même insignifiant. Mais quand ils agissent ensemble leur poids collectif permet de mieux défendre leurs intérêts, certes, mais de défendre aussi des solutions justes et équitables. C'est pourquoi notre capacité de décision, notre aptitude à dépasser le débat

intergouvernemental pour rechercher, par la méthode communautaire, le bien commun de l'ensemble, n'est pas seulement une question d'efficacité technique: c'est la condition requise pour pouvoir résoudre les problèmes qui nous sont communs et pour exercer une influence bénéfique dans le débat mondial. Dans sa prise de décision l'Union devra toujours respecter les valeurs fondamentales qu'elle incarne, y compris la dignité humaine et les droits fondamentaux. Les progrès constants de la science soulèvent des problèmes éthiques majeurs, notamment dans les sciences de la vie.

32. L'Union Européenne ne résulte pas du destin, elle a été à tout moment une construction volontariste, fragile comme toute construction humaine. Elle cherche aujourd'hui son chemin. Elle doit mieux prendre conscience de sa force qui réside dans les valeurs qu'elle intègre: dignité de l'être humain et droits de l'Homme, paix, liberté, démocratie, tolérance, respect de la diversité et de la subsidiarité, recherche du bien commun sans domination d'un groupe sur l'autre. Elle se fonde sur la solidarité entre ses membres et vis-à-vis des autres, en particulier les déshérités. Elle veut assumer sa responsabilité dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux. Plus que les institutions ou les politiques, ce sont les valeurs qu'elle incarne qui expliquent l'intérêt, le prestige et l'espoir que suscite dans le monde l'œuvre accomplie en Europe depuis un demi-siècle. Ces valeurs sous-jacentes, cette éthique implicite, ne sont pas des données transitoires. Elles plongent leurs racines dans la tradition séculaire du christianisme, comme aussi dans les traditions d'autres croyances et philosophies. Ces valeurs et ces traditions sont aussi puissantes aujourd'hui que dans le passé. Elles peuvent et doivent rester une source d'inspiration, pour l'avenir. Alors la construction européenne redeviendra pour les citoyens et les citoyennes ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être: une source légitime et durable de fierté et le fondement d'un puissant espoir.

ANNEXE

Membres du Comité des Sages de la COMECE*

Prof. Michel **CAMDESSUS**, Ancien Directeur Général du Fonds Monétaire International, Gouverneur Honoraire de la Banque de France, Président des Semaines Sociales de France, France

Mr. Pat **COX**, Ancien Président du Parlement Européen, Président du Mouvement Européen, Irlande

S.E. Philippe **de SCHOUTHEETE**, Ancien Représentant Permanent de Belgique auprès de l'Union Européenne, professeur à l'Institut d'Etudes européennes, Louvain-la-Neuve (UCL), Conseiller spécial auprès de la Commission européenne, Belgique

Prof. Dr. Franz **FISCHLER**, Ancien Membre de la Commission Européenne, Président du « Ökosoziales Forum », Autriche

Sr. Madeleine **FREDELL**, Secrétaire Générale de la Commission Justice et Paix, Suède

Prof. Ph.Dr. Dr. Tomáš **HALÍK**, Ancien Conseiller du Président Václav Havel, Rép. Tchèque

Mr. Jan **KUŁAKOWSKI**, Membre du Parlement Européen, Pologne

M. Karl **LAMERS**, Ancien Membre du Parlement allemand, Allemagne

Mr. Vytautas **LANDSBERGIS**, Ancien Chef d'État, Membre du Parlement Européen, Lituanie

Prof. Dr. Jerzy **ŁUKASZEWSKI**, Ancien Recteur du Collège d'Europe, Ancien Ambassadeur de Pologne auprès de la France, Pologne

Mme Maria **MARTENS**, Membre du Parlement Européen, Pays-Bas

Prof. Mario **MONTI**, Ancien Membre de la Commission Européenne, Président de l'Université Bocconi de Milan, Italie

Dr. Marcelino **OREJA AGUIRRE**, Ancien membre de la Commission Européenne, Espagne

Prof. Lorenzo **ORNAGHI**, Recteur de l'Université Catholique du Sacré-Cœur de Milan, Italie

Mr. Jan-Peter **PAUL**, Conseiller, DG Santé et protection des consommateurs, Commission Européenne, Finlande

Mr. Alois **PETERLE**, Ancien Premier Ministre, Membre du Parlement Européen, Slovénie

M. Onno **RUDING**, Ancien Ministre des Finances, Ancien Vice-président de Citibank, Président du Centre d'études politiques européennes – CEPS, Pays-Bas

M. Jacques **SANTER**, Ancien Premier Ministre, Ancien Président de la Commission Européenne, Luxembourg

Prof. Ph. D. Peter **SERRACINO-INGLOTT**, Ancien membre de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Président du Malta Council for Science and Technology, Malte

Prof. Manuela **SILVA**, Présidente de la Commission Nationale Justice et Paix, Portugal

Mr. Peter **SUTHERLAND**, Ancien membre de la Commission Européenne, Ancien Directeur Général du GATT et de l'OMC, Président de The Federal Trust, Chairman de BP, Irlande.

Prof. Jozsef **SZAJER**, Membre du Parlement Européen, Hongrie

Ministerpräsident Erwin **TEUFEL**, Ancien Ministre Président de Baden Württemberg, Ancien membre de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Allemagne

Sir Stephen **WALL**, Ancien conseiller du Premier Ministre pour les affaires européennes, Ancien Représentant Permanent du Royaume-Uni auprès de l'UE, Royaume-Uni

Mme Anna **ZABORSKA**, Membre du Parlement Européen, Slovaquie

** Les opinions exprimées dans ce texte sont personnelles et ne devraient pas être attribuées à des institutions ou des sociétés auxquelles des membres du Comité des Sages sont liés.*